



Déclaration liminaire au Comité technique des DDI du 18 octobre 2012

Agents ballotés cherchent repères...

Monsieur le Président,

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le porter auprès de vous lors de l'entretien que vous avez bien voulu accorder aux organisations syndicales le 4 octobre dernier, la période que nous traversons revêt un caractère grave et décisif.

Aussi, la teneur des débats du présent comité technique aura une résonance toute particulière alors que les DDI et leurs agents se trouvent à la croisée des chemins.

Le retour à la raison ou la poursuite d'une RGPP qui ne dit plus son nom ?

Leur inquiétude n'a jamais été aussi aiguë !

Et ce ne sont pas les discours de principe, aussi rassurants soient-ils, qui pourront les rassurer quant à leur avenir, tant le décalage est grand avec leur quotidien :

- des perspectives de baisse d'effectifs encore amplifiées par rapport à la période antérieure pour des ministères contributeurs aux DDI placés dans la catégorie « non prioritaire », certains affichant même 9 non remplacements sur 10 départs en retraite,
- les mesures RGPP qui se prolongent sans aucune inflexion, comme la « fameuse » réforme de l'application du droit des sols,
- le délitement continu et programmé de compétences techniques pourtant précieuses, tant sur la sécurité et la santé du consommateur qu'en matière d'eau et de gestion de la mer et du littoral par exemple,
- aucune lisibilité sur l'avenir de bon nombre de missions dans la perspective d'un nouveau acte de décentralisation (instruction des crédits Feader, missions sociales, ATECAT),
- des difficultés de fonctionnement accrues par de nouvelles baisses drastiques de crédits de fonctionnement.

Des agents enfin considérés comme une force et non une charge ?

Les agents, parlons-en !

La marque de fabrique de la RGPP a souvent consisté à réduire les agents exerçant contre vents et marées leurs missions de service public à de simples ETP à supprimer, à mutualiser, à déplacer, à réorienter, à externaliser...

Pourtant, ces agents porteurs de valeurs et de compétences constituent une richesse pour la collectivité nationale, richesse à valoriser et non à stigmatiser au titre de dogmes budgétaires de courte vue dictés par des logiques ultra-libérales. L'évolution des missions de service public au regard des enjeux de société doit donc être conçue avec eux et non contre eux ni contre l'emploi public en général, comme cela fut malheureusement le cas précédemment.

Des efforts et des sacrifices, les agents des DDI ont su et dû en consentir depuis près de 3 ans dans le contexte que l'on sait. Leur mobilisation, d'autant plus nécessaire en période de crise pour accompagner les citoyens et les acteurs des territoires, dépend aujourd'hui des assurances qui pourront leur être données quant à la pérennité de leurs missions, leurs postes et leurs structures.

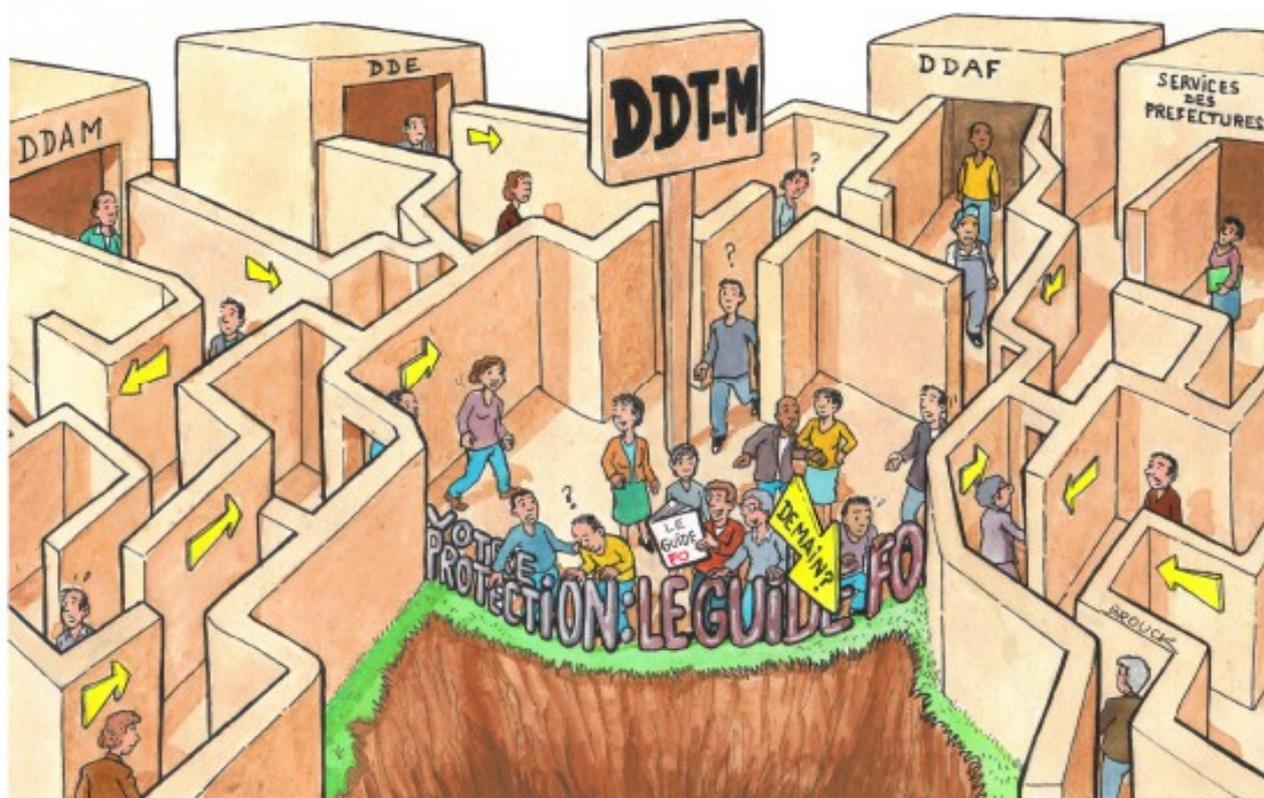
Rien d'étonnant dans ce contexte que les personnels de certains départements ministériels des DD(CS)PP revendiquent leur sortie des structures du dispositif DDI et de la RéATE.

Or, pour toute récompense de leurs bons et loyaux services, ces mêmes agents se sentent considérés comme des pions :

- un jour menacés de transfert forcé en préfecture via expérimentation de mutualisation généralisée des fonctions support,
- un jour menacés d'enfermement dans un BOP territorial, coupés de leur ministère de tutelle et de leur réseau métier,
- un jour ballotés d'un ministère à l'autre, au gré du vent, tel le projet de transfert des inspecteurs et délégués du permis de conduire au ministère de l'Intérieur,
- un autre jour enfin déménagés de force au gré des lubies du « 12 m²/agent » ou de fermetures forcées d'unités territoriales.

Reconnaissance, stabilité et lisibilité, voilà bien ce dont ont aujourd'hui besoin les 35 000 agents des DDI en manque de repères.

A ce titre, FORCE OUVRIERE a pris ses responsabilités en produisant le premier tome d'un guide RH destiné aux agents, consacré à ce stade aux DDT-M, et dont nous vous remettons un exemplaire aujourd'hui.



Replacer les agents au centre des évolutions des missions de service public, cela passe aussi par honorer les engagements pris.

A ce titre, nous attendons des avancées rapides et globales, palpables par l'ensemble des agents des DDI en matière d'harmonisation par le haut des rémunérations et des politiques d'action sociale. Et ce bien au delà de la question de la rémunération des astreintes inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion.

Un dialogue social remis sur le devant de la scène ?

Par ailleurs, si nous avons précédemment reconnu et salué une évolution positive des modalités de conduite du dialogue social au sein du comité technique des DDI, ayant permis progressivement d'installer des phases de dialogue et de mettre sur la table des discussions les vrais sujets, FORCE OUVRIERE considère que la maturité n'est pas encore atteinte en la matière.

Sans revenir plus avant sur l'actualité estivale marquée par la dramaturgie du « bleu du 27 juillet », au sujet duquel nous nous félicitons d'avoir obtenu de votre part l'interruption de toute expérimentation sauvage, FORCE OUVRIERE considère que nombre de pistes de progrès subsistent. Nous continuons en particulier à souligner l'absence totale au niveau national de lieu adapté pour traiter des questions d'hygiène et de sécurité pourtant au centre des préoccupations d'agents soumis à des contraintes continues liées aux réorganisations et repositionnements en cascade, aux baisses de moyens de fonctionnement, à la dégradation des conditions de travail et globalement à un manque de perspectives lisibles à moyen terme. Un CHSCT est la seule instance formelle à même de prévenir les risques psychosociaux. Aussi réitérons-nous donc notre demande de mise en place d'un CHSCT central des DDI et la présentation au plus tôt d'un bilan social des DDI.

Pour FORCE OUVRIERE, la traduction concrète des engagements pris par le nouveau gouvernement en terme de restauration d'un dialogue social « normal » passe aussi par la correction d'un certain nombre de décisions prises antérieurement en matière de temps de travail, en particulier le forfait jour imposé et les modalités relatives aux heures supplémentaires, ou bien en terme d'accompagnement de la mise en place des SIDSIC, notamment la remise en cause des mandats syndicaux et le non alignement généralisé « par le haut » des règlements intérieurs de préfectures pour l'accueil des agents issus des DDI. Nous vous demandons en conséquence de présenter de nouveaux textes intégrant nos revendications constantes, en particulier celles reprises dans notre courrier adressé au Premier ministre dès le début du mois de juin. Tout autant de sujets pour lesquels nous aurions été heureux d'avoir connaissance de l'existence de « bleus de Matignon ».

Au vu du contexte particulier de ce comité technique, nous serons, Monsieur le Président, particulièrement attentifs aux réponses que vous voudrez bien apporter à nos interrogations et à celles des agents que nous représentons.

Nous profitons enfin de cette occasion pour vous remettre le communiqué du Syndicat national FORCE OUVRIERE des Personnels des Affaires Maritimes appelant à un mouvement de grève aujourd'hui même au sein des DDTM et des DIRM en lien avec leurs conditions de travail et de rémunération, ainsi que le communiqué du Syndicat national FORCE OUVRIERE des Inspecteurs du Cadres et Administratifs du permis de conduite appelant à un mouvement de grève illimité à compter du 22 octobre afin d'obtenir le gel du projet de transfert au ministère de l'Intérieur.

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris